

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 36 (1989)
Heft: 1-2

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exercice quadriennal de défense générale

Mpl/R.H. C'est lors d'une conférence de presse organisée en présence de MM. Wellhauser, président du Conseil d'Etat de Genève, et Belser, conseiller d'Etat de Bâle-Campagne et directeur civil de l'exercice, qu'a été commenté l'exercice de défense générale.

Le colonel d'état-major Leu, directeur du projet, a exposé ses buts et conditions. Il ne s'agissait plus comme en 1984 de tester la collaboration entre le Conseil fédéral et les instances exécutives. Cette année, il fallait mettre en évidence le comportement des organes de défense générale, dans un climat de menaces variées. Trois phases étaient successivement testées: la phase 1: cas de crise; la phase 2: cas de protection de la neutralité; et la phase 3, toujours testée à contrecœur selon le colonel Leu: cas de défense face à un attaquant. Ces trois phases ont été exercées en une semaine, du 14 au 21 novembre. Des sauts dans le temps de deux semaines étaient opérés entre les phases. Durant ces sauts la situation se développe afin de pouvoir tester différents cas stratégiques. Un scénario a été élaboré autour des buts didactiques fixés par le Conseil fédéral. Il a été fait en sorte d'éviter tout incident diplomatique. Ainsi, aucun nom ni aucune organisation existante n'a été cité. Durant la phase 1, la Suisse se trouve exposée à une crise aux rebondissements multiples. Elle est prise en tenaille entre l'Est et l'Ouest. Une conférence internationale doit se dérouler à Genève avec les principaux ministres des affaires étrangères. Simultanément une série de crises écologiques, provoquée par des terroristes – attaque contre des centrales nucléaires – nécessite une action rapide de l'état-major civil de conduite (EMCC).

Ont également été entraînées la protection des institutions internationales, la collaboration de l'état-major civil de conduite avec celui de l'arrondissement territorial 14, de même que, pour la première fois, l'état-major du bataillon aéroport 1 récemment créé. L'EMCC du canton de Genève, dont la direction a été confiée au colonel Jacques Cottier, compte 200 personnes, dont trois conseillers d'Etat. L'ensemble des situations faisait l'objet d'une analyse de la part de l'EMCC. Lequel donnait ensuite des directives et des ordres aux différentes antennes chargées d'intervenir en fonction de leur compétence.

L'arrondissement territorial 14, dirigé par le colonel Hugentobler, a disposé de deux régiments, soit 800 soldats, répartis sur l'ensemble du territoire ge-

nevois. Ces soldats ont appuyé les gardes-frontière lors de sabotages intentionnellement provoqués. C'est que Genève possède 104 km de frontière avec la France, pour seulement 5 km avec la Suisse! En cas d'aggravation de la situation, les contrôles et les effectifs aux postes de douanes seraient renforcés, et les lieux de passage limités. Le petit trafic frontalier propre à l'exploitation agricole des domaines sis de part et d'autre de la frontière et appartenant aux frontaliers serait admis, à déclaré M. Léon Steiner, directeur du 6^e arrondissement des douanes.

Il n'est prévu de mettre sur pied l'EMCC qu'à partir d'un cas de crise, sur décision du Conseil d'Etat. Dans un tel cas, le service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, dont le personnel est dispensé de service militaire, est intégré à la protection civile. Les détachements de police auxiliaire de l'armée peuvent venir renforcer la police pour différentes tâches, telles que la protection des centrales énergétiques et des missions étrangères. Ce qui a d'ailleurs été testé à Genève. Le service de sécurité de l'aéroport, qui dispose de ses effectifs, est intégré à l'organisation de protection civile de l'aéroport. Tandis que les établissements hospitaliers sont au bénéfice de dispenses militaires et de protection civile pour le personnel indispensable à leur fonctionnement. Mais en cas de protection de la neutralité, phase 2, le Conseil d'Etat peut décréter la mise en vigueur des dispositions concernant le service sanitaire coordonné qui permet, outre la suppression du libre choix, par les patients, du médecin et de l'hôpital, la mise sur pied obligatoire de per-

sonnes professionnellement compétentes, si elles ne sont pas astreintes aux obligations militaires ou de protection civile. Finalement, les corps de sapeurs-pompiers volontaires des communes disparaissent et leurs tâches sont reprises par la protection civile.

Cet exercice a permis de multiplier les contacts entre cellules militaires et civiles correspondantes; le service sanitaire a coordonné son action avec le médecin cantonal, l'officier du génie avec le service des routes, etc. Par ailleurs, la direction de l'exercice avait institué des groupes d'experts représentatifs de différents milieux (population, science, économie, politique, etc.) afin d'obtenir le feed-back nécessaire.

M. Marcel Gaille, directeur du service cantonal de la protection civile, rappela le rôle et les tâches de la protection civile tels qu'ils sont définis dans la législation fédérale: l'instruction de la population sur les dangers et les moyens de protection, les mesures de protection et de sauvetage et, enfin, les mesures de secours. La coordination de l'action des organismes de protection civile est assumée par son chef cantonal, lui-même dépendant du conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture. En réponse à une interpellation, M. Gaille rappela également le fait que Genève dispose déjà de 360 000 places d'abris disponibles, ce qui représente le 98 % de la population. Tandis que la moyenne suisse se situe à 85 %.

Finalement, M. Paul-Louis Genton, directeur général de l'aéroport Genève-Cointrin, décrit ce qui se passerait en cas de crise. Comme ce fut le cas lors du sommet Reagan-Gorbatchev, il serait fait appel à l'armée, en l'occurrence au bataillon aéroport 1. En temps normal, la police de sûreté de l'aéroport suffit à la tâche. ▣



Une conférence internationale doit se dérouler à Genève...

Protection civile vaudoise

Un ouvrage judiciaire

Mpl/R.H. A l'occasion des 25 ans de protection civile dans la Confédération, M. Daniel Schmutz a présenté aux autorités politiques du canton les résultats de 9 ans d'assistance des communes vaudoises.

Le 23 mars 1962, la loi fédérale sur la protection civile, applicable dans toutes les communes de plus de 1000 habitants (65 communes vaudoises) était adoptée par les deux Chambres fédérales. Dès le 1^{er} janvier 1979, à la suite d'une adaptation de cette loi,

l'obligation allait également toucher les 320 communes vaudoises de moins de 1000 habitants.

Les communes s'organisent alors pour mettre en place les installations nécessaires à une protection civile efficace.

En 1987, à l'occasion des 25 ans de protection civile au niveau fédéral et des 9 ans au niveau vaudois, M. Daniel Schmutz, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, soucieux de présenter l'engagement des communes aux autorités politiques du canton, publie un ouvrage intitulé «Protection civile – canton de Vaud – Statistiques 1987».

En neuf chapitres (considérations générales, répartition des tâches, places protégées, constructions d'organismes, instruction, etc.), il expose clairement la situation des communes et du canton et fait un constat objectif des manques et des améliorations à apporter pour que les installations soient conformes à la législation.

Cette brochure est sans aucun doute un outil précieux pour tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par les questions touchant à la protection civile vaudoise. ▣



Ein gutes Personalrestaurant soll mehr sein als eine gut funktionierende Kantine für die Mitarbeiter. Sie soll auch als Ort der Begegnung und Erholung für die Mitarbeiter dienen.

In den Personalrestaurants von Ciba-Geigy wird gut und entsprechend den neuesten ernährungswissenschaftlichen Erkenntnissen gekocht. Wer in angenehmer Atmosphäre gut gegessen hat, dabei vielleicht im Gespräch mit Kollegen den Kropf leeren konnte oder eine Neuigkeit aufschnappte, der wird dann auch wieder mit Appetit an die Arbeit gehen.

Auch die Liebe zum Arbeitsplatz kann durch den Magen gehen.

E Guete!

CIBA-GEIGY